



LETTRE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE

Si les responsables légaux souhaitent autoriser l'enfant à quitter l'établissement avant l'échéance prévue dans le Règlement Intérieur de l'Internat (cf.chap.4.2), ils doivent signer une lettre de décharge de responsabilité parentale qui exonère et affranchit de toute responsabilité le collège représenté par le chef d'établissement, en cas d'accident, et ce, à compter de l'heure et de la date indiquée sur la lettre, c'est-à-dire celle où l'élève est autorisé à sortir. À noter que si les parents sont séparés et qu'ils exercent conjointement l'autorité parentale, ils devront signer cette lettre en commun.

Je soussigné(e) (nom, prénom) responsable légal de l'enfant,
autorise mon fils/ma fille (nom, prénom), élève de
à quitter seul(e) le collège le (préciser la date et l'heure)

.....

Indiquer le motif de sortie :

Le motif de sortie sera soumis à l'approbation et à l'accord du chef d'établissement

(cf. Règlement Intérieur de l'Internat chap. 4.2).

Indiquer la périodicité : (Cocher la mention)

Sortie exceptionnelle

Sortie pour une période déterminée du.....au.....20....

Son retour au collège se fera le (préciser la date et l'heure)

.....

Je décharge donc de toute responsabilité civile le collège Pierre Emmanuel de tout incident qui pourrait avoir lieu à partir de ce moment et déclare renoncer à tout recours à son encontre.
Durant cette absence autorisée, mon enfant reste sous mon entière responsabilité parentale.

Fait le

Signature du chef d'établissement :

Signature du représentant légal :
(Précédée de la mention « **lu et approuvé** »)